

# GÉRER LES CONGÉS PAYÉS

## PUBLIC

- Dirigeant
- Directeur Ressources Humaines
- Responsable Ressources Humaines
- Assistant(e) Ressources Humaines
- Juriste d'entreprise

## PRÉREQUIS

Aucun

## DURÉE, DATE ET LIEU

**08/02/2019**

1 jour (9h-17h)

La Cité des Entreprises

60 avenue Jean Mermoz Lyon

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Etudes de cas jurisprudentiels
- Quizz
- Etudes de cas
- Appuis sur des situations vécues

## PRIX

500 € HT

## CONTACT

Louisa BERTHIER ZEMMA

[l.berthierzemma@uimmlyon.com](mailto:l.berthierzemma@uimmlyon.com)

tél. 04 78 77 06 10

## OBJECTIFS

- *Maîtriser la réglementation relative aux congés payés et anticiper les difficultés d'application relatives à celle-ci*
- *Vérifier la conformité des systèmes internes de gestion des congés payés avec les dispositions légales et conventionnelles*
- *Faire des congés un outil d'organisation du travail et non une contrainte difficile à gérer*

## PROGRAMME DE LA FORMATION

### Déterminer la durée des congés payés :

- Maîtriser les règles d'acquisition des congés payés
- Connaître les différents types de congés payés
- Appréhender les différents systèmes de décompte des congés payés

### Fixer les dates de prise des congés payés :

- Comprendre l'obligation de la prise effective des congés payés
- Connaître les modalités de prise des congés payés
- Gérer les incidences d'événements extérieurs

### Savoir indemniser les congés payés :

- Savoir calculer l'indemnité de congés payés
- Savoir calculer l'indemnité compensatrice de congés payés

*Modalités d'évaluation : une attestation sera délivrée en fin de formation*